

Fiche de POSTE

Libellé du poste : AESH-Co (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap *Collectif*) en ULIS-Ecole/Collège/Lycée

« Le projet de l'Ulis peut prévoir l'affectation par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale, d'un personnel assurant les missions d'auxiliaire de vie scolaire collectif. Le personnel AVS-Co fait partie de l'équipe éducative et participe, sous la responsabilité pédagogique du coordonnateur de l'Ulis, à l'encadrement et à l'animation des actions éducatives conçues dans le cadre de l'Ulis :

- il participe à la mise en œuvre et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves ;
- à ce titre, il participe à l'équipe de suivi de la scolarisation ;
- il peut intervenir dans tous les lieux de scolarisation des élèves bénéficiant de l'Ulis en fonction de l'organisation mise en place par le coordonnateur. Il peut notamment être présent lors des regroupements et accompagner les élèves lorsqu'ils sont scolarisés dans leur classe de référence.

Il exerce également des missions d'accompagnement :

- dans les actes de la vie quotidienne ;
- dans l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) ;
- dans les activités de la vie sociale et relationnelle.

(Extrait de la circulaire du MEN n°2015-129 du 21 août 2015)

Définition du poste

L'AESH-Co exerce des fonctions d'accompagnement à l'équipe pédagogique (qu'il soit recruté sous statut d'assistant d'éducation ou sous contrat aidé) dans les ULIS-Ecole/Collège/Lycée.

L'AESH -Co appartient à l'équipe éducative et participe, **sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant et sous l'autorité du directeur d'école ou du chef d'établissement**, à l'encadrement et à l'animation de toute action éducative conçue dans le cadre du projet d'école ou d'établissement pour l'aide aux dispositifs collectifs d'inclusion des élèves handicapés.

Missions et fonctions

La mission de l'AESH Co est distincte de la mission d'enseignement et ne peut s'y substituer.
L'objectif à atteindre est le développement de la plus grande autonomie possible des élèves.

Fonction d'aide administrative

- Gérer les informations relatives à la vie scolaire des élèves du dispositif
- Saisir et mettre en forme divers outils de suivi du parcours des élèves (bonne connaissance de Word et Excel)

Fonction d'aide à la communication

Vis-à-vis de l'élève :

- Favoriser les interactions (élèves, professeurs, professionnels, entreprises,..)
- Veiller à la valorisation, aux encouragements, à la stimulation,...

Vis-à-vis de l'équipe pédagogique :

- Participer aux réunions d'élaboration puis de régulation des projets pédagogiques individuels, être présent aux équipes éducatives (ESS, PAI...).
- Communiquer avec les différents partenaires (courriers, appels téléphoniques,..)

<p>Fonction d'aide aux apprentissages <u>Travail avec l'enseignant:</u> - Se concerter pour déterminer concrètement la place de chacun - Contribuer à l'organisation (emplois du temps de chaque professionnel selon les besoins des élèves, de coordination, d'interventions extérieures,...) - Travailler selon les modalités définies, hors présence de l'enseignant si besoin (<i>concerne les ULIS</i>) - Transmettre les observations, faire un retour - Préparer du matériel pour certaines activités, des photocopies... - Aider à l'adaptation du matériel, à la gestion des ateliers, du quotidien du dispositif, au rangement du matériel, au respect de la sécurité <u>Travail avec l'élève :</u></p>	<p>Fonction d'aide à l'inclusion <u>Accompagner l'élève :</u> au sein du dispositif spécialisé ou lors des inclusions, pour des déplacements dans l'établissement ou vers une structure extérieure à l'établissement (SESSAD, stade...). (<i>concerne les ULIS</i>) <u>Encadrer l'élève :</u> lors des temps informels, de sorties ou de projets spécifiques <u>Aider l'élève :</u> à découvrir comment se comporter dans la vie collective et professionnelle, à respecter les règles de vie et d'hygiène <u>Favoriser :</u> l'accueil et l'inclusion des élèves, les relations avec les autres classes, le développement de l'autonomie</p>
<p>- Intervenir sous la responsabilité pédagogique et en concertation avec l'enseignant, avec l'enseignant ou seul, en individuel ou petit groupe, dans la structure ou dans la classe de référence - Tenir compte des troubles de chaque jeune et adapter son accompagnement/aide - Aider l'élève par la reformulation, la consolidation, la réalisation d'un exercice, l'écriture, le réinvestissement d'une notion...selon le projet de l'élève.</p>	<p>Fonction d'aide technique auprès des élèves - Accomplir des gestes techniques auprès de l'élève, ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale - Accompagner l'habillage, le passage aux toilettes, les déplacements et l'installation des élèves en fauteuil - Donner des soins particuliers autorisés selon le PPS et les prescriptions (verticalisation, ...)</p>

Compétences requises

<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt pour l'institution scolaire et pour la politique d'inclusion des enfants en situation de handicap avec connaissance des dispositifs existants. - Capacité d'écoute et de communication, savoir développer une relation de confiance favorable à l'expression, à l'épanouissement, à l'autonomie et au développement des potentialités de l'enfant, de l'adolescent, en fonction de ses centres d'intérêt. Savoir développer une relation de confiance avec les différents partenaires. - Compétences relationnelles : écoute, patience, empathie, bienveillance, disponibilité et contrôle de soi, savoir faire preuve de distanciation professionnelle (prise de recul), savoir faire preuve d'autorité, et être capable de travailler en équipe (trouver la bonne posture). - Capacité d'animation : savoir susciter la participation, donner envie de faire, de partager et d'échanger avec les autres, observer et sensibiliser l'entourage en valorisant les potentialités de l'élève, faire preuve d'esprit d'initiative. - Capacité d'adaptation : accepter que l'élève puisse avoir des limites (fatigabilité, insécurité,...), savoir prendre en compte les modifications de comportement (inhibition, agressivité, ...), avoir la bonne distance relationnelle, être capable de gérer les modifications inhérentes à la situation (gestion d'un emploi du temps). - Capacité spécifique selon la structure : maîtrise des outils informatiques

Positionnement professionnel attendu

<p>Devoir de réserve comme tout agent de l'Etat. Devoir de discrétion et respect de confidentialité au regard des situations des élèves accompagnés. Respect du fonctionnement de l'institution scolaire (règles de l'école ou de l'établissement, horaires, tenue, langage adapté). Travail dans le respect et la bonne mise en œuvre du projet individuel de l'élève</p>
